

## Conseil Municipal du 14 juin 2018

### EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
31 mai 2018

Conseillers en exercice  
55

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M. Pierre GUEZENNEC**

Le Conseil Municipal de la Ville de BREST s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Maire, Mme B. ABIVEN , Mme G. ABILY, M. J-L. POLARD, Mme M-P. CREFF, M. P. APPERE, M. T. FAYRET, Mme E. KUCHEL, Mme K. COZ-ELLEOUE, M. F. PELLICANO, Mme A-M. KERVERN, M. Y. MASSON, Mme I. MELSCOET, Mme N. CHALINE, M. Y. GUEVEL, Mme J. HERE, Mme S. JESTIN , M. R. JESTIN , M. H. TRABELSI, Adjoints.

Mme C. BELLEC, Mme R. FILIPE, M. M. GOURTAY, Mme M. GUEYE, M. P. GUEZENNEC, M. C. KERMAREC, Mme J. LE GOIC, Mme Y. LE GUEN, M. J-M. LE LORC'H, Mme C. MIGOT, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. R. SALAMI, M. M. CALONNEC , Mme N. COLLOVATI, M. L. GUILLEVIN , M. P. KERBERENES, Mme C. LE GUEN BOUCHER, Mme C. MARGOGNE, Mme V. BOURBIGOT, M. R. HERVE, Mme B. HU, Mme B. MALGORN, Mme C. PERON, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. A. MASSON, Mme M. LOUSSOUARN , Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Adjoints.

Mme F. BONNARD-LE FLOCH, Mme R. FAGOT-OUKKACHE, M. E. GUELLEC, M. F. RESPRIGET, M. M. COATANEA, M. P. KARLESKIND, M. M. BERTHELOT, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

#### **C2018-06-073 CULTURE**

**Salle Mac Orlan : approbation des tarifs des spectacles et des locations de la salle Mac Orlan pour la saison 2018 - 2019.**

La rapporteure, Mme Gaëlle ABILY  
donne lecture du rapport suivant

**Culture – Salle Mac Orlan : approbation des tarifs des spectacles et des locations de la salle Mac Orlan pour la saison 2018 - 2019.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il convient de fixer les tarifs des spectacles ainsi que les tarifs de location de la salle Mac Orlan pour la saison 2018 - 2019.

Il est proposé de reconduire pour la saison 2018-2019 les tarifs réévalués en 2016.

Cependant, un nouveau tarif de location est ajouté concernant les compagnies professionnelles et les associations professionnelles du spectacle vivant conventionnées par la Ville de Brest.

Il est proposé que les tarifs pour la saison 2018-2019 soit établis comme suit :

**Tarifs des spectacles :**

**Abonnements :**

- Pass 3 spectacles : 14,00 €
- Pass 5 spectacles : 23,00 €

Ce tarif donne accès à 3 ou 5 spectacles différents organisés par la ville de Brest au Mac Orlan. Ce Pass est proposé pour la saison, de septembre à juin.

**Tarif A : Spectacles tout public**

- Tarif plein : 10,00 €
- Tarif réduit : 8,00 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants, moins de 25 ans)
- Gratuit pour les moins de 12 ans

**Tarif B : Spectacles « coup de cœur »**

- Tarif plein : 8,00 €
- Tarif réduit : 5,00 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants, moins de 25 ans)
- Gratuit pour les moins de 12 ans

### Tarif C : Spectacles « découverte »

- Tarif plein : 5,00 €
- Tarif réduit : 3,00 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants, moins de 25 ans)
- Gratuit pour les moins de 12 ans

### Tarif D : Spectacles jeune public

- Tarif plein : 5,00 €
- Tarif réduit : 3,00 € (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, étudiants, moins de 25 ans)

### Séances scolaires de cinéma

- Tarif unique 2,50 €

### Tarifs de location de la salle

LOCATIONS		Montant de la location à la journée	Conditions particulières
<b>PLEIN TARIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• applicable aux structures ne bénéficiant pas de tarifs réduits</li><li>• applicable quelle que soit la structure pour :<ul style="list-style-type: none"><li>- des arbres de Noël</li><li>- des spectacles dont le tarif d'entrée le plus élevé est supérieur à 15 €</li></ul></li></ul>	876 €	
<b>TARIFS REDUITS</b>	Associations brestoises (loi 1901) <ul style="list-style-type: none"><li>- spectacles</li><li>- projections</li></ul>	329 € 162 €	Inclut la possibilité de 4 heures de répétition la veille en fonction des disponibilités du planning.
	Écoles de danse brestoises	162 €	Dans la limite d'une journée par an, toute journée supplémentaire sera facturée au tarif « associations brestoises loi 1901 et équipements de quartier ». Inclut la possibilité de 4 heures de répétition la veille en fonction des disponibilités du planning.
	Compagnies de théâtre et de danse amateur brestoises	56 €	Dans la limite d'une journée par an, toute journée supplémentaire sera facturée au tarif « associations brestoises loi 1901 et équipements de quartier ». Inclut la possibilité de 4 heures de répétition la veille en fonction des disponibilités du planning.
	Compagnies professionnelles et associations professionnelles du spectacle vivant conventionnées par la ville de Brest	Non facturée	Sure présentation d'un projet et de sa validation par la direction culture-animation-patrimoines. Inclut la possibilité de 4 heures de répétition la veille en fonction des disponibilités du planning.

	Écoles maternelles, primaires, collèges et lycées de la Ville de Brest	Non facturée	Les demandes seront étudiées au cas par cas par la collectivité qui s'engage à permettre l'utilisation de la salle par un maximum d'écoles, en particulier sur la période de mai et juin.
--	--	--------------	---

Le Mac Orlan pourra être loué pour des réunions politiques dans le cadre et dans le temps des campagnes électorales officielles, en fonction des disponibilités du planning et en complément des autres salles de la ville.

Conditions de location :

- on entend par journée de location 10 heures de travail réparties sur 12 heures d'amplitude maximum sur la même journée. Des pauses déjeuner et dîner d'une heure doivent être respectées pour le personnel de permanence,
- le montant de location inclut la présence du personnel technique nécessaire au bon fonctionnement de la salle.

À noter qu'à défaut de préavis écrit parvenu en mairie, le montant de la location est dû :

- en totalité, en cas d'annulation moins de deux semaines avant la date de la manifestation,
- à hauteur de 50%, en cas d'annulation moins d'un mois avant la date de la manifestation.

**DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'approuver les tarifs des spectacles et de location de la salle Mac Orlan ci-dessus proposés pour la saison 2018- 2019.

Avis commissions :

Avis de la Commission II : Education - Enfance - Culture - Sport : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil :

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention: Le groupe Brest Nouvelle Alternative